

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/09/73

Date de convocation  
6 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois  
le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
19 septembre 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -  
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -  
Monsieur Stéphane FOURNIER – Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -  
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Astrid SAVARY – Monsieur Jean-Claude NOEL

Excusés :

Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Madame Corinne DOLLE  
Monsieur Hubert CHIVET  
Madame Sandrine SERGEANT  
Monsieur Olivier QUIGNON

AU/AT

Secrétaire de séance :

Monsieur Fouad AJARRAY

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle « Projet d'Initiative Citoyenne – PIC »**

Monsieur le Maire expose :

L'association médiolanaise « Fonds de Participation des Habitants », portant l'action nouvellement  
appelée par la Région « Projet d'Initiatives Citoyennes - PIC », présidée par Madame LEGUAY  
Claudie, reprend ses activités progressivement après une période compliquée à cause de la crise  
sanitaire.

Son activité de soutien auprès des associations médiolanaises et des habitants entraînant des  
dépenses supplémentaires pour l'association, je vous propose donc d'allouer une subvention  
exceptionnelle de 1 800 €

Cette subvention entre en complément de la demande de subvention du même montant auprès de la  
Région. En effet, 50% du montant est à financer par la commune.

Il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'association « Fonds de Participation des habitants » pour son action Projet Initiative Citoyenne
- Les crédits sont prévus au budget primitif 2023

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 26 septembre 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

